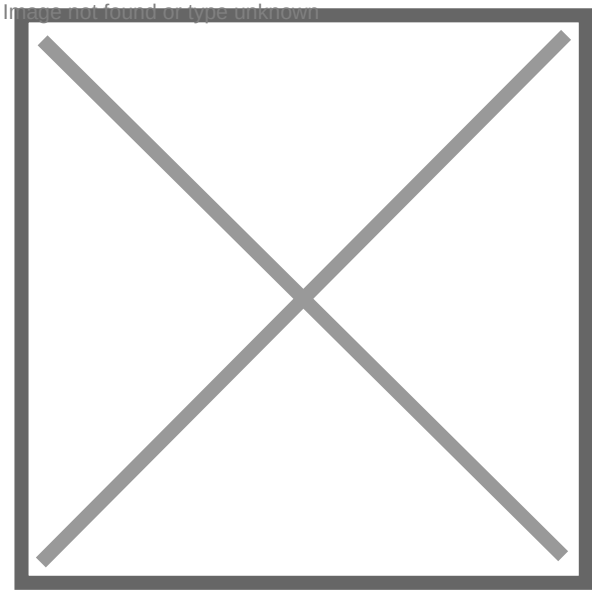




Droit familial héritage d'argent

Par **malou**, le **10/10/2008 à 23:27**

bonjour, je pose la question pour mon père: voilà la maman de mon père est décédée il y a 2 ans de cela. elle a laissé une somme sur son compte a la poste. mon père étant fils unique il n'arrive pas a percevoir cette somme pourquoi? et comment doit t il posséder il a le certificat d'hériter disant qu'il est bien son fils l'acte de décès de sa mère . il n'arrive pa a percevoir cette argent . pouvez vous m'éclairer d'avantage , a quelle porte faut il frapper pour l'aider merci de bien vouloir me répondre urgent

Par **Visiteur**, le **10/10/2008 à 23:59**

Si votre Père est fils unique, qu'il a fourni le certificat de décès, une photocopie du livret de famille et/ou un extrait d'acte de naissance, un certificat d'hérédité, faisant clairement apparaître qu'il est le seul héritier.

Ajouter une copie de la déclaration de succession éventuellement faite aux impôts et mettez en demeure par lettre recommandée l'établissement en rappelant que la modicité de la succession ne nécessite pas l'intervention d'un notaire.